



247216 - Si on octroie un prêt ou fait un don assorti d'une condition à quelqu'un, il ne pourra pas les utiliser sans en tenir compte

question

J'ai participé à un concours organisé par une société sur la conception d'un projet de développement. J'ai gagné une somme d'argent représentant le prix offert par la société organisatrice du concours afin de me permettre d'exécuter mon projet. Endetté, je pensais devoir utiliser l'argent pour régler ma dette et constituer ensuite une épargne destinée au financement du projet. La dette en question est due à l'université. Autrement dit, je ne pourrais terminer mes études et obtenir un diplôme avant de la régler dans les meilleurs délais. Que me conseillez - vous?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il ne vous est pas permis d'utiliser votre prix dans un domaine autre que celui fixé par l'organisation donatrice. C'est parce que le musulman est tenu de respecter ses promesses et engagements en application de la parole du Très-haut : **Ô croyants ! Respectez vos engagements !** (Coran, 5 :1) et : **Soyez fidèles à vos engagements, car vous aurez à en rendre compte.** (Coran, 17 :34) et : **bienheureux sont ceux qui respectent les dépôts qui leur sont confiés ainsi que leurs engagements,** (Coran, 23 :8).

Vous n'êtes pas autorisé à dépenser cet argent en violation de la condition consentie, à moins d'obtenir la permission des donateurs.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **La règle que nous appliquons est que quand on reçoit de l'argent des gens pour un objectif déterminé, on ne peut l'utiliser autrement sans leur permission.** Extrait d'al-liqaa ach-chahri 9.



Allah le sait mieux.